

Fiducie canadienne de bourses d'études – Plan traditionnel

États financiers audités et
rapport de la direction sur le rendement du fonds
31 octobre 2025 et 2024

Table des matières

Rapport de la direction sur le rendement du fonds	1
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	5
Rapport de l'auditeur indépendant	5
États de la situation financière	7
États du résultat global	8
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	8
Tableaux des flux de trésorerie	9
Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille	10
Tableau complémentaire II – Dépôts des souscripteurs et revenu cumulé	11
Tableau complémentaire III – Paiements d'aide aux études	12
Notes annexes	13

MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certaines parties du rapport de la direction sur le rendement du fonds, y compris, mais sans s'y limiter, les sections intitulées « Résultats d'exploitation » et « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs concernant le Régime, notamment sa stratégie, ses risques, son rendement prévu et sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent des déclarations qui sont par nature prédictives et relatives à des événements futurs ou à des conjonctures ou qui comprennent des termes tels que « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables ou des versions négatives correspondantes.

De plus, tout énoncé portant sur le rendement, les stratégies et les perspectives ou sur des mesures pouvant être prises à l'avenir par le Régime constitue un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et sur les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses portant sur le Régime et les facteurs économiques. Par conséquent, les hypothèses à l'égard des conditions économiques futures et d'autres facteurs pourraient s'avérer inexactes dans l'avenir.

Les énoncés prospectifs ne sont pas une garantie de rendement futur, et les événements réels pourraient différer grandement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs faits par le Régime. De nombreux facteurs importants pourraient contribuer à ces écarts, y compris, mais sans s'y limiter, les facteurs économiques et politiques généraux ainsi que les conjonctures boursières en Amérique du Nord et sur la scène internationale, les taux d'intérêt et les taux de change, les marchés des actions et les marchés financiers mondiaux, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les modifications de la réglementation gouvernementale, les actions en justice ou les mesures réglementaires imprévues, ainsi que les catastrophes.

Nous soulignons que la liste des facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive. Nous vous encourageons à les examiner attentivement ainsi que tout autre facteur avant de prendre une décision de placement et nous vous conseillons vivement de ne pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs, que ce soit à la suite d'une nouvelle information, d'événements futurs ou d'autres éléments avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Rapport de la direction sur le rendement du fonds

Introduction

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers annuels complets du Plan traditionnel de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime »). Les états financiers annuels peuvent être obtenus gratuitement, sur demande, en consultant notre site Web à l'adresse www.cst.org ou le site Web de SEDAR+ à www.sedarplus.com, en appelant notre service à la clientèle au 1 877 333-7377 ou en nous écrivant à l'adresse suivante : 2235 Sheppard Avenue East, Suite 1600, Toronto (Ontario) M2J 5B8.

La Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »), à titre de promoteur du Régime, et Épargne C.S.T. inc. (« Épargne CST »), à titre de gestionnaire de fonds d'investissement, considèrent que la gouvernance et la conformité contribuent de manière importante au rendement global de la société et aux rendements à long terme sur les placements; nous passons en revue et appuyons donc les directives sur le vote par procuration établies par nos gestionnaires de placement. La politique en matière de vote par procuration de chaque gestionnaire de placement peut être obtenue, sur demande, auprès de notre service à la clientèle ou en écrivant à l'adresse cstplan@cst.org.

Le présent rapport de la direction sur le rendement du fonds présente l'opinion de l'équipe de gestion de portefeuille quant aux facteurs et faits nouveaux importants qui ont influé sur le rendement et les perspectives du Régime au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025.

Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement du Régime consiste à protéger le capital des souscripteurs (les « contributions » nettes ou le « capital ») tout en offrant un rendement positif raisonnable sur les placements à long terme et en tenant compte d'un seuil de risque prudent. Les actifs de revenu (soit les fonds provenant des cotisations ou des subventions gouvernementales, comme les intérêts et les gains en capital) sont investis de la même manière que le capital.

Le Régime investit principalement dans des titres de créance des gouvernements fédéral ou provinciaux canadiens ainsi que dans des titres de créance de sociétés, selon une composition stratégique des actifs. Gestion d'actifs C.S.T. Inc. gère les placements, et ceux-ci sont répartis entre différents secteurs de marché et en fonction de diverses échéances, au choix du gestionnaire de portefeuille, conformément à nos politiques et à nos mandats de placement.

Risque

Les risques associés aux placements dans le Régime demeurent les mêmes que ceux qui sont décrits dans le prospectus. Au cours de l'exercice, le Régime n'a fait l'objet d'aucun changement significatif ayant une incidence sur le niveau de risque global lié à un placement dans le Régime.

Résultats d'exploitation

Rendement du régime

Pour l'exercice, le taux de rendement du Régime, déduction faite des frais, s'est établi à 2,7 %, par rapport au rendement de 4,5 % de l'indice de référence de notre politique de placement (l'« indice

de référence ») et au rendement de 4,1 % de l'indice obligataire tous les gouvernements FTSE Canada (l'« indice général »). Le rendement du Régime est calculé après déduction des frais et des charges de 0,8 %, tandis que les rendements de l'indice de référence et de l'indice général ne tiennent compte d'aucun coût de placement comme les frais, les charges et les commissions.

Le taux de rendement du Régime, compte non tenu des frais et des charges, a été inférieur à celui de l'indice de référence, étant donné que la surpondération dans les obligations gouvernementales de haute qualité et à faible rendement a eu une incidence défavorable sur le rendement relatif du Régime.

En comparaison de l'indice général, la pondération du Régime en obligations gouvernementales de haute qualité et à faible rendement a offert un rendement inférieur. En raison du passif du Régime et du profil prévu des paiements venant à échéance, la composition de l'actif du Régime est gérée de manière à répondre aux besoins de trésorerie des souscripteurs.

Retour sur l'économie

En avril 2025, les États-Unis ont annoncé l'imposition de droits de douane à grande échelle à la majorité de leurs partenaires commerciaux mondiaux. La volatilité des marchés, les perturbations économiques et la renégociation des politiques commerciales qui s'en sont suivies ont entraîné une révision à la baisse des projections de croissance mondiale. Dans sa publication d'octobre 2025, le Fonds monétaire international (le « FMI ») a prévu que le taux de croissance mondiale diminuera légèrement pour passer de 3,2 %

en 2025 à 3,1 % en 2026. Le FMI a également souligné que les risques relatifs à la croissance mondiale demeurent élevés en général. En raison de ce ralentissement attendu de la croissance, les prévisions d'inflation mondiale ont été révisées à la baisse pour s'établir à une moyenne d'environ 4,5 % en 2025. Toutefois, dans certaines régions comme les États-Unis, l'inflation devrait rester supérieure à la cible, alors que les risques demeurent orientés vers une hausse. Le FMI et la Banque du Canada ont notamment indiqué que l'inflation est alimentée par des facteurs structurels, comme la reconfiguration de la chaîne d'approvisionnement, plutôt que seulement par la demande cyclique. Cette situation pose un défi pour les banques centrales, car les politiques monétaires n'ont pas nécessairement d'incidence sur les facteurs structurels. Par conséquent, de nombreuses économies développées ont choisi de lutter contre la stagnation économique et la faiblesse de la demande au moyen d'un assouplissement de leur politique monétaire.

La Banque du Canada (la « BDC ») réduit son taux directeur depuis juin 2024, en partie en raison des répercussions économiques des droits de douane imposés par les États-Unis. Au cours de l'exercice, la BDC a abaissé son taux directeur à plusieurs reprises, en commençant par une réduction de 50 points de base en décembre, suivie de quatre autres baisses de 0,25 %, ce qui a porté le taux à 2,25 % à la fin de l'exercice, en réaction à la conjoncture économique défavorable. Dans son Rapport sur la politique monétaire d'octobre 2025, la BDC a fait état d'une contraction de 1,6 % de l'économie canadienne au deuxième trimestre de 2025, et elle a prévu une croissance du PIB de 0,75 % en moyenne au second semestre de 2025. Le marché du travail canadien a continué de montrer des signes de ralentissement, et le taux de chômage a augmenté pour atteindre 7,1 % en août, avant de s'améliorer légèrement pour s'établir à 6,9 % à la fin de l'exercice. L'inflation canadienne, mesurée au moyen de l'indice des prix à la consommation, a fortement augmenté en février, puis a fluctué pour finalement s'établir à 2,4 % en septembre 2025. Le dollar canadien s'est déprécié par rapport au dollar américain au cours du premier semestre de l'exercice 2025, puis s'est redressé pendant le reste de l'exercice pour s'établir légèrement au-dessus de la barre des 71 cents à la fin d'octobre.

Compte tenu de ce contexte économique et de l'assouplissement des taux d'intérêt, les marchés canadiens des titres à revenu fixe ont

encore une fois affiché des rendements annuels positifs, comme en témoigne le rendement de 4,7 % de l'indice obligataire universel FTSE Canada au cours de l'exercice. La courbe des taux s'est à la fois redressée et déplacée vers le bas au cours de l'exercice, et les obligations dont l'échéance est plus courte ont été mieux avantagées que celles dont l'échéance est plus longue. Par conséquent, l'indice obligataire à court terme FTSE Canada a affiché un rendement annuel de 4,9 %, contre 2,7 % pour l'indice obligataire à long terme. Le resserrement des écarts a permis aux obligations canadiennes non gouvernementales de première qualité de générer un rendement de 6,5 % pour la même période, comme en témoigne l'indice d'obligations de sociétés FTSE Canada. L'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE, l'indice de référence pour les titres du marché monétaire à plus faible risque, a enregistré un rendement de 3,1 % pour l'exercice.

Malgré les facteurs défavorables liés à l'économie mondiale et l'incertitude liée au contexte commercial mondial, les gains exceptionnels obtenus sur les marchés boursiers à l'exercice précédent se sont poursuivis, et plusieurs indices principaux ont profité de la baisse des taux ainsi que de l'enthousiasme entourant l'IA et les métaux précieux. L'indice S&P/TSX composé plafonné du Canada a généré un rendement de 28,7 % pour l'exercice, et 9 des 11 secteurs de l'indice ont affiché un rendement positif, les secteurs des technologies de l'information et des matières ayant obtenu les meilleurs rendements. Les actions américaines ont maintenu leur vigueur, l'indice S&P 500 ayant augmenté de 21,6 %, un bond rendu possible par les actions du secteur des technologies. Les marchés boursiers hors de l'Amérique du Nord ont enregistré des rendements annuels à deux chiffres, l'indice MSCI EAFE IMI ayant augmenté de 23,9 %, suivi de l'indice MSCI Emerging Markets IMI qui a gagné 26,7 % (en dollars canadiens dans les deux cas).

Événements récents et autres renseignements

Nous croyons que notre stratégie d'investissement et notre philosophie de gestion prudente continueront à fournir de la valeur. Comme toujours, notre but est de protéger le capital et d'offrir un rendement raisonnable, conforme aux lignes directrices de notre politique en matière de placements et à notre tolérance, aux risques à nos souscripteurs et à nos bénéficiaires.

Faits saillants financiers et d'exploitation (avec chiffres correspondants)

Le tableau qui suit présente les principales informations financières du Régime et a pour objet de vous aider à comprendre le rendement financier du Régime pour les cinq derniers exercices. L'information présentée est tirée des états financiers annuels audités du Régime.

(en milliers de dollars)

	2025	2024	2023	2022	2021
États de la situation financière					
Actif total	2 622 \$	3 453 \$	4 498 \$	6 822 \$	8 999 \$
Actif net	2 000	2 671	3 543	4 908	7 137
Variation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (%)	(25,1) %	(24,6) %	(27,8) %	(31,2) %	(19,0) %
États du résultat global					
Revenu net (perte nette) de placement	73 \$	152 \$	150 \$	(258) \$	125 \$
États des variations de l'actif net					
Paielements d'aide aux études	(38) \$	(144) \$	(355) \$	(562) \$	(601) \$
Subventions gouvernementales remboursées (déduction faite des encaissements)	(164)	(211)	(260)	(187)	(528)
Paielements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(32)	(79)	(160)	(173)	(227)
Autres					
Nombre total de parts	774	2 729	4 967	5 507	8 370
Variation du nombre total de parts (%)	(71,6) %	(45,1) %	(9,8) %	(34,2) %	(8,9) %

Frais de gestion

Frais d'administration

Des frais d'administration de 15 milliers de dollars (2024 – 18 milliers de dollars), qui comprennent les frais d'administration et de traitement ainsi que les charges liées à l'information financière du Régime, ont été versés à la Fondation, le promoteur et administrateur du Régime, conformément aux conventions de régime d'épargne-études des souscripteurs. L'administration du Régime englobe les services de traitement et ceux des centres d'appels liés aux nouvelles conventions, les subventions gouvernementales, les modifications, les résiliations et les échéances du Régime, ainsi que les paiements d'aide aux études (« PAE »). Les frais d'administration annuels sont établis à 0,5 % du montant total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu réalisé sur ces montants, sous réserve des impôts applicables, et ils sont payés chaque mois.

La Fondation a délégué certaines fonctions d'administration et de placement à sa filiale entièrement détenue, Épargne CST, qui est un cabinet de courtage en régimes de bourses d'études inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement du Régime en Ontario, au Québec, à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard, conformément à la législation sur les valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada où il vend des régimes de bourses d'études. Épargne CST est le distributeur exclusif des régimes de la Fiducie canadienne de bourses d'études.

En contrepartie de ses services d'administration, Épargne CST reçoit de la Fondation un montant égal aux frais d'administration engagés, plus un pourcentage de ces frais. L'entente de prestation de services d'administration est renouvelable annuellement.

Frais de gestion de portefeuille

Les frais de gestion de placements annuels liés au Régime, compte tenu des impôts applicables, se sont établis à 0,1 % (2024 – 0,2 %)

de la valeur de marché moyenne des actifs selon les conventions de gestion de placements conclues avec les gestionnaires de portefeuille. En retour, les gestionnaires de portefeuille offrent des services-conseils en matière de placement et des services de gestion de compte discrétionnaires en ce qui a trait à l'achat, à la vente et à la négociation de titres.

Frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde

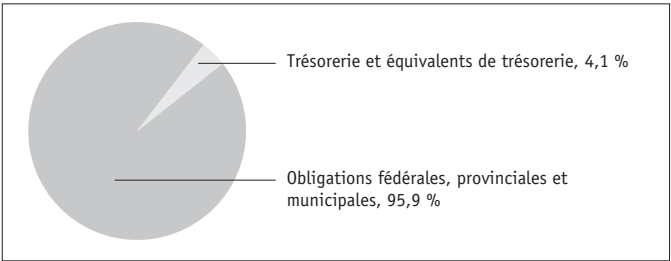
Le Régime verse des frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde à Fiducie RBC Services aux investisseurs pour régler toutes les opérations de placement, pour payer les frais engagés et pour verser les PAE et d'autres sommes conformément aux modalités de la convention du Régime. En 2025, les frais ainsi imputés au Régime se sont élevés à 3 milliers de dollars (2024 – 2 milliers de dollars), et représentent, compte tenu des impôts applicables, 0,10 % (2024 – 0,07 %) de la valeur de marché moyenne des actifs.

Aperçu du portefeuille du Régime

Le total de l'actif du portefeuille du Régime se compose du capital, des subventions gouvernementales et du revenu liés à toutes les conventions de régime d'épargne-études n'ayant pas encore atteint leur date d'échéance, ainsi que des actifs à partir desquels les bénéficiaires admissibles reçoivent des PAE.

Le graphique suivant illustre le total de l'actif du portefeuille du Régime par catégorie de placement.

Composition de l'actif au 31 octobre 2025



Le tableau ci-dessous présente en détail les 25 principales positions acheteur comprises dans le total de l'actif du portefeuille du Régime. Le Régime n'a pas le droit de détenir des positions vendeur sur des titres.

Émetteur	Taux d'intérêt	Date d'échéance	% de l'actif du portefeuille du Régime
Gouvernement du Canada	1,00 %	1 ^{er} sept. 2026	15,5 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,90 %	15 sept. 2026	5,8 %
Gouvernement du Canada	1,50 %	1 ^{er} juin 2026	5,8 %
Gouvernement du Canada	1,00 %	1 ^{er} juin 2027	5,8 %
Gouvernement du Canada	2,75 %	1 ^{er} sept. 2027	5,7 %
Gouvernement du Canada	4,00 %	1 ^{er} août 2026	5,3 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,10 %	15 sept. 2029	5,2 %
Gouvernement du Canada	2,00 %	1 ^{er} juin 2028	5,0 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,65 %	15 mars 2028	4,9 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,35 %	15 juin 2027	4,9 %
Gouvernement du Canada	4,00 %	1 ^{er} mai 2026	4,9 %
Gouvernement du Canada	1,25 %	1 ^{er} mars 2027	4,8 %
Gouvernement du Canada	0,25 %	1 ^{er} mars 2026	4,7 %
Gouvernement du Canada	3,25 %	1 ^{er} nov. 2026	3,9 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,25 %	15 juin 2026	3,9 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,10 %	15 déc. 2026	3,9 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,35 %	15 mars 2028	3,9 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,65 %	15 déc. 2028	2,0 %
25 principales positions acheteur en pourcentage du total de l'actif du portefeuille du Régime			95,9 %

Remarque : Le Régime détient moins de 25 placements.

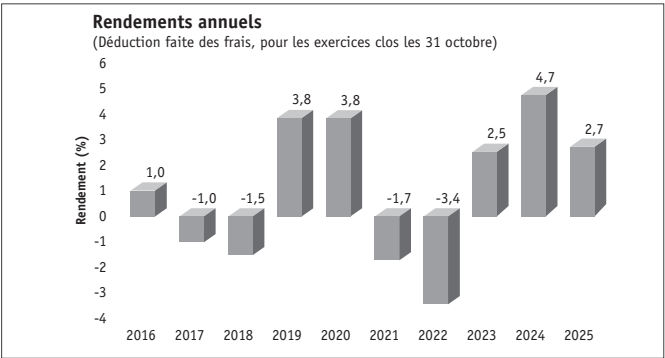
Rendement passé

Les rendements présentés dans le tableau ci-après et dans le tableau des rendements composés annuels sont fondés uniquement sur le rendement de placement réalisé sur le total de l'actif du portefeuille du Régime. Le rendement sur les placements a été calculé selon les valeurs du marché et les flux de trésorerie pondérés selon le temps applicables aux périodes. Les charges totales engagées par le Régime, dont les frais d'administration, les frais de gestion du portefeuille, les frais au titre de la rémunération de fiduciaire et des droits de garde et les honoraires du comité d'examen indépendant, ont été déduites, et seuls les rendements nets sont présentés pour chaque période. Les rendements passés du Régime ne sont pas nécessairement indicatifs des rendements futurs.

Rendements annuels

Le graphique à bandes ci-dessous indique le rendement annuel du total de l'actif du portefeuille du Régime pour chacun des dix derniers exercices compris dans la période close

le 31 octobre 2025. Le graphique présente, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation à la hausse ou à la baisse, au dernier jour de l'exercice, d'un placement effectué dans le total de l'actif du portefeuille du Régime le premier jour de l'exercice.



Rendements composés annuels

L'indice de référence pour le Régime se compose comme suit :
92 % Indice obligataire gouvernement à court terme FTSE Canada
7 % Indice obligataire société à court terme FTSE Canada
1 % Indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada

L'indice obligataire gouvernement à court terme FTSE Canada est une mesure générale des titres à revenu fixe de première qualité du Canada, émis par le gouvernement du Canada, ce qui inclut des sociétés d'État et des gouvernements provinciaux, dont l'échéance est de un an à cinq ans. L'indice obligataire société à court terme FTSE Canada est une mesure générale des titres à revenu fixe de première qualité du Canada, émis par des sociétés, dont l'échéance est de un an à cinq ans. L'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada est basé sur le rendement quotidien moyen des bons du Trésor à 91 jours. L'indice obligataire tous les gouvernements FTSE Canada est une mesure générale des titres à revenu fixe de première qualité du Canada, émis par le gouvernement du Canada, ce qui inclut des sociétés d'État et des gouvernements provinciaux, dont l'échéance est supérieure à un an.

Le tableau suivant illustre les rendements composés annuels en pourcentage du total de l'actif du portefeuille du Régime pour les périodes indiquées closes le 31 octobre 2025.

	Périodes			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Rendement net du Régime*	2,7	3,3	0,9	1,2
Rendement de l'indice de référence	4,5	4,6	1,6	1,8
Indice général : Indice obligataire tous les gouvernements FTSE Canada	4,1	4,5	(0,5)	1,7

* Le rendement du Régime est calculé après déduction des frais et des charges tandis que les rendements de l'indice de référence et de l'indice général ne tiennent compte d'aucun coût de placement comme les frais, les charges et les commissions. Les frais et charges du Régime se sont établis à 0,8 % (2024 – 0,8 %).

Pour une analyse du marché ou de l'information sur le rendement relatif du Régime par rapport à son indice général et à son indice de référence, se reporter à la rubrique intitulée Résultats d'exploitation du présent rapport.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints du Plan traditionnel (le « Régime ») de la Fiducie canadienne de bourses d'études sont préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »). La direction est responsable de l'information et des déclarations incluses dans ces états financiers. Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et de superviser la performance de la direction en ce qui a trait à ses responsabilités en matière d'information financière.

La Fondation, par l'entremise d'Épargne C.S.T. inc., sa filiale entièrement détenue chargée de l'administration du Régime, a mis en place des processus appropriés pour garantir la production d'une information financière pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et ils incluent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les méthodes comptables significatives qui, selon la direction, sont appropriées pour le Régime sont définies à la note 2 des états financiers.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est l'auditeur externe du Régime. Il a effectué son audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada de manière à pouvoir fournir au conseil d'administration et aux membres de la Fondation son opinion à l'égard des états financiers. Son rapport est présenté ci-dessous.



Peter Lewis
Président et chef de la direction

Toronto (Ontario)
Le 16 décembre 2025



Christopher Ferris, CPA, CGA, CFA
Chef des finances et de l'exploitation

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention du conseil d'administration et des membres de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Plan traditionnel de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 octobre 2025 et 2024, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime aux 31 octobre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 16 décembre 2025
Toronto (Ontario)

États de la situation financière

Aux 31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	104 \$	389 \$
Placements, à la juste valeur (note 4 et Tableau complémentaire I)	2 452	2 996
Produits à recevoir et autres débiteurs	66	68
	2 622	3 453
Passif		
Subventions gouvernementales à payer	1	–
Créditeurs et charges à payer	621	782
	622	782
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	2 000	2 671
Représenté par :		
Fonds non discrétionnaires		
Revenu cumulé détenu pour le versement futur des paiements d'aide aux études	754	856
Dépôts des souscripteurs (Tableau complémentaire II)	54	121
Subventions gouvernementales	139	314
Revenu tiré des subventions gouvernementales	34	509
Fonds général (note 7)	1 019	871
	2 000 \$	2 671 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études,



Douglas P. McPhie, FCPA, FCA
Administrateur



Peter Lewis
Administrateur

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Produits		
Intérêts	49 \$	76 \$
Pertes réalisées sur la vente de placements	(21)	(121)
Variation des profits latents	67	222
	95	177
Charges		
Frais d'administration et frais de tenue de compte (note 3a)	15	18
Frais de gestion de portefeuille	4	5
Frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde	3	2
	22	25
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	73 \$	152 \$

États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour les exercices clos les 31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires au début de l'exercice	2 671 \$	3 543 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	73	152
Transferts à des régimes internes et externes	(443)	(538)
	(370)	(386)
Décaissements		
Subventions gouvernementales remboursées (déduction faite des encaissements)	(164)	(211)
Diminution nette des dépôts des souscripteurs (Tableau complémentaire II)	(67)	(44)
Paiements aux bénéficiaires		
Paievements d'aide aux études	(38)	(144)
Subventions gouvernementales	(32)	(79)
Remboursement de produits	–	(8)
Total des paiements aux bénéficiaires	(70)	(231)
Total des décaissements	(301)	(486)
Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	(671)	(872)
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la fin de l'exercice	2 000 \$	2 671 \$

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 octobre 2025 et 2024
(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	73 \$	152 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Pertes réalisées sur la vente de placements	21	121
Variation des profits latents	(67)	(222)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Diminution des produits à recevoir et autres débiteurs	2	11
Augmentation (diminution) des subventions gouvernementales à payer	1	(5)
Diminution des créditeurs et charges à payer	(161)	(168)
Achat de placements	(1 893)	(1 726)
Produit de la vente et de la venue à échéance de placements	2 483	2 405
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	459	568
Activités de financement		
Transferts à des régimes internes et externes	(443)	(538)
Subventions gouvernementales remboursées (déduction faite des encaissements)	(164)	(211)
Diminution nette des dépôts des souscripteurs <i>(Tableau complémentaire II)</i>	(67)	(44)
Palements aux bénéficiaires	(70)	(231)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(744)	(1 024)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(285)	(456)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	389	845
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	104	389
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :		
Produits d'intérêts reçus	51	87

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille

Au 31 octobre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Obligations					
Fédérales – 95,9 %					
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,25	15 juin 2026	100	99	98
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,90	15 sept. 2026	150	149	147
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,10	15 déc. 2026	100	99	97
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,35	15 juin 2027	125	125	124
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,35	15 mars 2028	100	100	99
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,65	15 mars 2028	125	125	125
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,65	15 déc. 2028	50	50	50
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,10	15 sept. 2029	135	132	130
Gouvernement du Canada	0,25	1 ^{er} mars 2026	120	119	117
Gouvernement du Canada	4,00	1 ^{er} mai 2026	125	126	127
Gouvernement du Canada	1,50	1 ^{er} juin 2026	150	149	149
Gouvernement du Canada	4,00	1 ^{er} août 2026	135	137	137
Gouvernement du Canada	1,00	1 ^{er} sept. 2026	400	396	374
Gouvernement du Canada	3,25	1 ^{er} nov. 2026	100	101	101
Gouvernement du Canada	1,25	1 ^{er} mars 2027	125	123	122
Gouvernement du Canada	1,00	1 ^{er} juin 2027	150	147	143
Gouvernement du Canada	2,75	1 ^{er} sept. 2027	145	146	141
Gouvernement du Canada	2,00	1 ^{er} juin 2028	130	129	127
				2 452	2 408
Total des placements à revenu fixe – 95,9 %				2 452	2 408
Trésorerie et équivalents de trésorerie – 4,1 %				104	104
Total de l'actif du portefeuille – 100,0 %				2 556	2 512
Représenté par :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie				104	
Placements, à la juste valeur				2 452	
				2 556	

Tableau complémentaire II – Dépôts des souscripteurs et revenu cumulé

Aux 31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente le sommaire des parts, des dépôts des souscripteurs et du revenu cumulé du Plan traditionnel par année d'admissibilité.

Année d'admissibilité	N ^{bre} de parts à l'ouverture	Rentrées de parts ¹	Sorties de parts ²	N ^{bre} de parts à la clôture	Dépôts des souscripteurs	Revenu cumulé ³
2024 et avant 2024	2 725	–	1 951	774	54 \$	751 \$
2025	4	–	4	–	–	3
2026 et après	–	–	–	–	–	–
TOTAL	2 729	–	1 955	774	54 \$	754 \$

1. Les rentrées de parts comprennent les parts transférées au Régime.

2. Les sorties de parts comprennent les parts résiliées, les parts transférées du Régime et les parts de paiements d'aide aux études.

3. Le revenu cumulé représente à la fois le revenu attribué aux comptes des souscripteurs et le revenu détenu pour le versement futur de paiements d'aide aux études.

La variation des dépôts des souscripteurs est la suivante :

	2025	2024
Paiements des souscripteurs	– \$	12 \$
Transferts de capital interrégimes	(8)	(6)
Frais de tenue de compte	–	–
Remboursement du capital	(59)	(50)
Diminution nette des dépôts des souscripteurs	(67)	(44)
Solde au début de l'exercice	121	165
Solde à la fin de l'exercice	54 \$	121 \$

Tableau complémentaire III – Paiements d'aide aux études

Pour les exercices clos les 31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

Les tableaux suivants présentent le montant total en dollars des paiements par exercice, ainsi que le nombre de parts admissibles payées et le montant des paiements d'aide aux études par année d'admissibilité.

Paiements d'aide aux études	2025	2024	Paiements d'aide aux études	2025	2024
Paiements pour l'année considérée	– \$	– \$	Non discrétionnaires	38 \$	144 \$
Paiements différés	38	144			
	38 \$	144 \$			

	Nombre de parts liées aux paiements d'aide aux études Année d'admissibilité			Montant des paiements d'aide aux études par part Année d'admissibilité		
	2025	2024	2023	2025	2024	2023
Premier	–	–	–	– \$	– \$	– \$
Deuxième		–	–		– \$	–
Troisième			–			– \$

Notes annexes

31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

Note 1. Nature des activités

Le Plan traditionnel de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime ») est un régime d'épargne-études collectif qui a été établi le 1^{er} septembre 1988. Le Régime n'est plus en vente depuis juin 2000. L'objectif du Régime est d'aider les parents et d'autres particuliers à épargner en prévision des études postsecondaires d'enfants. Le Régime est géré par Épargne C.S.T. inc. (« Épargne CST »), une filiale entièrement détenue par la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »). Les bureaux du Régime sont situés au 1600-2235 Sheppard Avenue East, Toronto (Ontario), Canada.

Le souscripteur effectue des paiements dans un compte que le fiduciaire du Régime conserve au nom du bénéficiaire. Des frais de souscription et des frais de tenue de compte sont déduits des cotisations versées par le souscripteur. Le capital cumulé pendant la durée de la convention du régime d'épargne-études (la « convention ») est remboursé au souscripteur :

- i) au moment où la convention vient à échéance et que le bénéficiaire est devenu un étudiant admissible à recevoir le premier paiement d'aide aux études (« PAE »);
- ii) au moment où la convention vient à échéance et que le bénéficiaire n'est pas encore devenu un étudiant admissible, auquel cas le bénéficiaire renoncera à toutes les subventions gouvernementales (comme il est décrit ci-dessous); ou
- iii) au moment de la résiliation de la convention.

Le revenu de placement réalisé sur le solde du capital des souscripteurs sert au versement des PAE à des étudiants admissibles. Un bénéficiaire est réputé être un étudiant admissible à la réception d'une preuve de l'admission de cet étudiant à un programme d'études admissible suivi dans un établissement admissible.

Les bénéficiaires peuvent avoir droit à un certain nombre de subventions gouvernementales incluant la Subvention canadienne pour l'épargne-études (la « SCÉE »), le Bon d'études canadien (le « BEC ») et l'incitatif québécois à l'épargne-études (l'« IQEE ») (collectivement, les « subventions gouvernementales »).

Le Régime reçoit les subventions gouvernementales, qui sont créditées directement aux conventions, et il investit ces fonds conformément aux politiques de placement du Régime. Les subventions gouvernementales ainsi que le revenu de placement réalisé sur celles-ci sont versés aux étudiants admissibles avec leurs PAE.

Les conventions sont enregistrées auprès des autorités gouvernementales compétentes, dans la mesure où tous les renseignements requis ont été fournis; après leur enregistrement, elles sont régies par les règlements sur les régimes enregistrés d'épargne-études (les « REEE ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Selon la législation fiscale actuelle, le revenu crédité sur le capital d'un souscripteur ne constitue pas un revenu imposable pour celui-ci, sauf s'il est retiré à titre de paiement de revenu cumulé, sous réserve de certaines exigences d'admissibilité. Les dépôts ne sont pas déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu et ne sont pas

imposables lorsqu'ils sont remboursés au souscripteur. Les paiements versés à un bénéficiaire, y compris les PAE, les subventions gouvernementales et le revenu réalisé sur celles-ci, constituent un revenu imposable pour ce bénéficiaire dans l'année du versement.

Note 2. Méthodes comptables significatives

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Fondation le 16 décembre 2025.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

c) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* remplace IAS 1 *Présentation des états financiers* et reprend sans les modifier bon nombre des dispositions d'IAS 1, en plus d'ajouter de nouvelles dispositions, y compris les catégories spécifiées et les sous-totaux définis dans l'état du résultat global.

IFRS 18 doit être appliquée de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et l'application anticipée est permise.

Le Régime évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

d) Instruments financiers

Le Régime comptabilise ses actifs et ses passifs financiers lorsqu'il devient partie à un contrat. Les actifs et les passifs financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers et les passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, et les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les placements à la juste valeur ont été classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Notes annexes (suite)

31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

Note 2. Méthodes comptables significatives (suite)

d) Instruments financiers (suite)

L'évaluation au cours des périodes ultérieures sera déterminée en fonction du classement de l'instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers du Régime sont classés comme suit :

Actif financier ou passif financier	Classement
Placements, à la juste valeur	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Produits à recevoir et autres débiteurs	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Débiteurs pour les titres vendus	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Créditeurs et charges à payer	Au coût amorti ⁱⁱⁱ⁾
Créditeurs pour les titres achetés	Au coût amorti ⁱⁱⁱ⁾

ⁱ⁾ Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils sont acquis principalement à des fins de transaction. Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations des profits et des pertes latents sont comptabilisées dans les états du résultat global.

ⁱⁱ⁾ Les actifs financiers classés au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés qui sont détenus aux fins de perception de flux de trésorerie contractuels et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ⁱⁱⁱ⁾ Les passifs financiers classés au coût amorti rassemblent les passifs qui ne constituent pas des passifs dérivés et qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimatifs (y compris tous les coûts de transaction et autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette à la comptabilisation initiale.

La dépréciation repose sur les pertes de crédit attendues pour les titres de placement, qui sont déterminées selon les divers résultats possibles en prenant en compte toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles, dont les notations de crédit internes et externes, l'historique de pertes enregistrées et les attentes à l'égard des flux de trésorerie futurs.

e) Évaluation des placements

Les placements à la juste valeur incluent les types de titres suivants : les obligations, les titres du marché monétaire, les actions et les fonds négociés en bourse (les « FNB »).

La juste valeur des titres à revenu fixe qui ne sont pas négociés sur le marché est évaluée soit à l'aide du cours acheteur moyen de plusieurs courtiers, soit au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels aux taux courants du marché.

Les intérêts courus à la date de clôture sont inclus au poste Produits à recevoir et autres débiteurs des états de la situation financière.

La juste valeur des titres négociés sur un marché actif est évaluée en fonction du cours acheteur à la date de clôture.

La note 8 fournit d'autres indications à propos des évaluations de la juste valeur.

f) Opérations de placement et constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de la transaction. Les intérêts correspondent aux intérêts au taux nominal reçus par le Régime et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Régime n'amortit pas les surcotes payées ou les décotes reçues à l'achat de titres à revenu fixe. Les dividendes et les distributions sont comptabilisés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution, respectivement. Les profits (pertes) réalisés à la vente de placements et la variation des profits (pertes) latents sont calculés en se rapportant au coût moyen des placements connexes et sont constatés dans la période au cours de laquelle ces profits (pertes) surviennent.

g) Dépôts des souscripteurs, frais de souscription et frais de tenue de compte

Les dépôts des souscripteurs comprennent les montants reçus de ces derniers, déduction faite des frais de souscription et des frais de tenue de compte. Ils excluent les montants futurs à recevoir en vertu des conventions en vigueur. Les frais de souscription sont déduits des dépôts des souscripteurs et sont perçus sur une période pouvant aller jusqu'à 32 mois à compter de la date du dépôt initial. Les frais de tenue de compte sont payés annuellement à la Fondation à même les dépôts de ces souscripteurs et sont comptabilisés sur la durée de l'exercice.

h) Impôt sur le résultat

Le Régime est exonéré d'impôt sur le résultat en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les soldes déposés auprès de banques et les titres dont l'échéance se situe à 90 jours ou moins de la date de l'achat et incluent des dépôts à terme, des bons du Trésor et des acceptations bancaires.

j) Change

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Régime sont le dollar canadien.

Au cours d'une période donnée, les achats et les ventes de placements libellés en devises et les dividendes et produits d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment des transactions. Les profits ou les pertes de change réalisés ou latents sur les placements sont inclus respectivement aux postes Profits (pertes) réalisés à la vente de placements et Variation des profits (pertes) latents des états du résultat global.

Notes annexes (suite)

31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

Note 2. Méthodes comptables significatives (suite)

k) Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction a recours à des estimations et à des jugements qui influent sur les montants comptabilisés et présentés dans les états financiers. Ces estimations et ces jugements ont une incidence directe sur l'évaluation des transactions et des soldes comptabilisés dans les états financiers. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

Note 3. Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant dont ont convenu les parties.

a) Administration du Régime

La Fondation, qui parraine le Régime, a confié à Épargne CST, en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement, la responsabilité d'administrer le Régime. La convention est renouvelable annuellement le 1^{er} novembre.

Les frais d'administration et frais de tenue de compte sont versés à la Fondation. Les frais d'administration sont des frais annuels de 0,5 % du total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu réalisé sur celles-ci.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, un montant de 15 \$ a été comptabilisé à titre de frais de tenue de compte et de frais d'administration (2024 – 18 \$). Les frais d'administration et les frais de tenue de compte inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 31 octobre 2025 s'élevaient à 1 \$ (2024 – 1 \$).

b) Honoraires versés pour les services d'un comité d'examen indépendant

Le comité d'examen indépendant offre des services indépendants d'examen et de surveillance des conflits d'intérêts liés à la gestion des Régimes. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, le Régime a comptabilisé une charge de néant (2024 – néant) pour les services du comité d'examen indépendant. Aucun montant n'a été inclus dans les Créditeurs et charges à payer aux 31 octobre 2025 et 2024.

c) Honoraires versés pour superviser et diriger les gestionnaires de portefeuille

Le poste Frais de gestion de portefeuille des états du résultat global comprend un montant de 1 \$ (2024 – 1 \$) facturé par Épargne CST au titre des charges engagées pour la supervision et l'encadrement des gestionnaires de portefeuille. Aucun montant à recevoir d'Épargne CST n'était inclus dans les Créditeurs et charges à payer aux 31 octobre 2025 et 2024 relativement à ces charges.

d) Honoraires versés pour les services de gestion de placements fournis par Gestion d'actifs C.S.T. Inc.

Épargne CST a nommé Gestion d'actifs C.S.T. Inc. (« Gestion d'actifs C.S.T. »), une entité sous contrôle commun avec

Épargne CST, à titre de gestionnaire de placement pour les comptes de placement du Régime. L'entente demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit résiliée à la suite d'un préavis de 30 jours. La juste valeur du total des placements gérés par Gestion d'actifs C.S.T. s'élevait à 2 474 \$ au 31 octobre 2025 (31 octobre 2024 – 3 044 \$).

Le poste Frais de gestion de portefeuille des états du résultat global comprend un montant de 3 \$ facturé par Gestion d'actifs C.S.T. au titre des charges engagées pour la prestation de ces services (31 octobre 2024 – 4 \$). Aucun montant payable à Gestion d'actifs C.S.T. n'était inclus dans les Créditeurs et charges à payer aux 31 octobre 2025 et 2024 relativement à ces charges.

Note 4. Avoirs investis

Les avoirs investis sont présentés dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille.

Le capital reçu au titre des subventions gouvernementales et le revenu réalisé sur celles-ci sont investis avec le capital des souscripteurs et le revenu réalisé sur celui-ci. Les avoirs investis sont présentés dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille.

Note 5. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composants de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du régime, ainsi que de verser des PAE avec le revenu de placement, les subventions et le revenu tiré des subventions. Le Régime investit les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues dans des placements appropriés conformément aux objectifs de placement indiqués, tout en conservant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

Note 6. Risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans ses avoirs investis et sont liées aux risques de marché (qui incluent le risque de taux d'intérêt et autre risque de prix), au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de change.

Le processus de gestion des risques du Régime inclut le suivi de la conformité conformément à la politique de placement du Régime. Le Régime gère les effets de ces risques financiers sur le rendement du portefeuille du Régime en engageant et en supervisant des gestionnaires de placement professionnels externes. Les gestionnaires de placement examinent régulièrement les positions du Régime et les événements survenus sur le marché, et gèrent le portefeuille de placement conformément à la politique et au mandat de placement.

Notes annexes (suite)

31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

Note 6. Risques liés aux instruments financiers (suite)

a) Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque d'une variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie des placements du Régime dans des instruments financiers portant intérêt résultant des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Il existe une relation inverse entre les variations des taux d'intérêt sur le marché et les variations de la juste valeur des obligations. Ce risque est activement géré en utilisant la duration, l'analyse de la courbe des taux et la sélection de secteur et de crédit. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt est réduit pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie en raison de leur nature à court terme.

Les avoirs du Régime en titres de créance par échéance sont les suivants :

Titres de créance par date d'échéance	% du total du fonds de placement	
	31 oct. 2025	31 oct. 2024
Moins de 1 an	50 %	74 %
De 1 an à 3 ans	43 %	26 %
De 3 à 5 ans	7 %	0 %
Plus de 5 ans	0 %	0 %
Total des titres de créance	100 %	100 %

Au 31 octobre 2025, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté de 1 %, la juste valeur du total du fonds de placement de 2 556 \$ (2024 – 3 385 \$), tel qu'il est indiqué dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille, aurait diminué d'environ 32 \$ (2024 – 207 \$). Si les taux d'intérêt en vigueur avaient diminué de 1 %, la juste valeur du total du fonds de placement aurait augmenté d'environ 32 \$ (2024 – 207 \$). Cette variation de 1 % présume un changement parallèle de la courbe des taux, alors que toutes les autres variables demeurent constantes. Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite des fluctuations des cours du marché autres que celles résultant du risque de taux d'intérêt. Les facteurs propres à un placement individuel, son émetteur ou d'autres facteurs ayant un effet sur tous les instruments négociés sur un marché ou sur un segment de marché ont une incidence sur ce risque. Les catégories d'actifs qui sont les plus touchées par ce risque sont les actions et les FNB. Au 31 octobre 2025 et au 31 octobre 2024, le Régime ne détenait aucune action ni aucun FNB.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit se rapporte à la capacité de l'émetteur de titres de créance d'effectuer des paiements d'intérêt et de rembourser le capital. Le portefeuille du Régime comprend principalement des obligations émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux et des instruments de créance de sociétés assortis d'une notation minimale approuvée établie par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime a une concentration de placements dans des obligations émises et garanties par le gouvernement qui sont considérées comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit.

L'exposition du Régime au risque de crédit est résumée ci-dessous :

Notation	31 octobre 2025		31 octobre 2024	
	% du total du fonds de placement	Montant	% du total du fonds de placement	Montant
AAA	96 %	2 452 \$	72 %	2 423 \$
AA/AA (élevée)/AA (faible)	0 %	–	17 %	573
Non noté à court terme	4 %	104	11 %	389
Total des titres de créance	100 %	2 556 \$	100 %	3 385 \$

Morningstar DBRS a été la source principale pour l'obtention de notations. Les sources secondaires utilisées incluent Standard & Poor's Financial Services LLC et Moody's Investors Service, Inc.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans les remboursements de capital aux souscripteurs et les PAE. Le Régime investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus. Le Régime conserve suffisamment de positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour répondre aux exigences de liquidité en utilisant des modèles de prévisions de trésorerie qui reflètent la répartition des échéances des dépôts des souscripteurs et du revenu cumulé. Tous les autres passifs financiers sont à court terme et sont payables dans un délai de un an.

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements survenus dans les taux de change. Au 31 octobre 2025 et au 31 octobre 2024, le Régime ne détenait aucun placement étranger.

Note 7. Fonds général

La Fiducie canadienne de bourses d'études (la « Fiducie canadienne ») est une fiducie légale regroupant le Plan I, le Plan II et le Plan traditionnel (les « Régimes »). Les Régimes sont enregistrés auprès

Notes annexes (suite)

31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

Note 7. Fonds général (suite)

de l'Agence du revenu du Canada à titre de régimes d'épargne-études. Le Fonds général est un compte distinct de la Fiducie canadienne et il obtient son revenu des sources suivantes :

- i) des produits réalisés sur le revenu cumulé des souscripteurs entre la date d'échéance des conventions des souscripteurs et celle à laquelle les fonds sont versés à des étudiants admissibles sous la forme de PAE;
- ii) des produits réalisés sur le revenu auquel ont renoncé les souscripteurs qui ont résilié leur régime avant l'échéance;
- iii) du revenu non réclamé par les bénéficiaires avant la date d'expiration de la période d'admissibilité;
- iv) des paiements de capital et de revenu non réclamés.

Selon l'acte de fiducie de la Fiducie canadienne, le Fonds général peut être utilisé pour financer les PAE pour des étudiants admissibles dans l'un des régimes actifs de la Fiducie canadienne.

Les encaissements et décaissements du Fonds général pour les exercices clos les 31 octobre 2025 et 2024 sont les suivants :

	2025	2024
Encaissements		
Transfert du Fonds commun de bourses d'études	119 \$	118 \$
Revenu net de placement	56	90
Décaissements		
Paiements d'aide aux études	27	114
Excédent (insuffisance) des encaissements sur les décaissements	148	94
Solde au début de l'exercice	871	777
Solde à la fin de l'exercice	1 019 \$	871 \$

Note 8. Évaluation à la juste valeur et informations à fournir

Les justes valeurs estimatives utilisées aux fins de l'évaluation et des informations à fournir se rapprochent des montants qui seraient obtenus pour la vente d'un actif, ou payés pour le règlement d'un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché.

Les valeurs comptables des autres instruments financiers, comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les produits à recevoir et autres débiteurs, les débiteurs pour les titres vendus, les subventions gouvernementales à recevoir, les créditeurs et charges à payer ainsi que les créditeurs pour les titres achetés, se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Le tableau suivant présente les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans lesquels ont été classés les instruments financiers du Régime :

- i) Les instruments financiers classés au niveau 1 sont évalués en utilisant les cours du marché.
- ii) Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en utilisant des données d'entrée directement ou indirectement observables.
- iii) Les instruments financiers classés au niveau 3 sont évalués en utilisant des données d'entrée non observables (ce qui comprend l'utilisation d'hypothèses fondées sur la meilleure information disponible).

Actifs évalués à la juste valeur au 31 octobre 2025				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	– \$	2 452 \$	– \$	2 452 \$
Total des placements, à la juste valeur	– \$	2 452 \$	– \$	2 452 \$

Actifs évalués à la juste valeur au 31 octobre 2024				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	– \$	2 996 \$	– \$	2 996 \$
Total des placements, à la juste valeur	– \$	2 996 \$	– \$	2 996 \$

Pour les exercices clos les 31 octobre 2025 et 2024, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux.

Note 9. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 21 novembre 2025, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, qui agit comme principale autorité de réglementation du Régime, a approuvé la demande du Régime visant à cesser d'être un émetteur assujéti. Par conséquent, le Régime a cessé d'être un émetteur assujéti dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada à compter du 1^{er} novembre 2025.

À la suite de ce changement, le Régime n'est plus assujéti aux obligations d'information continue en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, y compris le dépôt des états financiers et d'autres documents réglementaires sur SEDAR+.

Le Régime compte poursuivre ses activités jusqu'à la date d'expiration de la période d'admissibilité de toutes les conventions. À l'heure actuelle, aucune résiliation ou liquidation du Régime n'est prévue.

Fiducie canadienne de bourses d'études

Parrainé par la

Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études
2235 Sheppard Avenue East, Suite 1600
Toronto (Ontario) M2J 5B8
1 877 333-7377

Gestionnaire de fonds d'investissement et distributeur

Épargne C.S.T. inc.
2235 Sheppard Avenue East, Suite 1600
Toronto (Ontario) M2J 5B8

Fiduciaire

Fiducie RBC Services aux investisseurs
155 Wellington Street West, 2nd Floor
Toronto (Ontario) M5V 3L3

Auditeur

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Bay Adelaide East
8 Adelaide Street West, Suite 200
Toronto (Ontario) M5H 0A9

Banque

Banque Royale du Canada
Royal Bank Plaza
South Tower
200 Bay Street, 10th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2J5

Pour obtenir des renseignements sur le compte de votre régime, veuillez ouvrir une session dans nos Services en ligne à www.epargnecst.ca

